

Délibération**n°75-2025****26 novembre 2025**

MISSIONS FACULTATIVES – Convention d'adhésion de la direction départementale des territoires (DDT) de la Savoie au service de médecine préventive.

Séance du : 26 novembre 2025

Date de la convocation : 14 novembre 2026

Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE

Secrétaire de séance : Chantal GIORDA

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 15

▪ Collège des affiliés : 13

Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Nathalie FONTAINE, Chantal GIORDA, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 12

▪ Collège des affiliés : 9

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Yannick AMET (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)
François DUNAND (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GARIOUD (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Christian RAUCAZ)
Sylvie SELLERI (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Martin NOBLECOURT)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Georges CAGNIN)
Christian GRANGE (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

Etaient présents ou représentés : 27

Nombre de votants : 27

Était absent : 1

▪ Collège des non affiliés : 1

Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

1/2

DELIBERATION N° 75-2025

MISSIONS FACULTATIVES – Convention d'adhésion de la direction départementale des territoires (DDT) de la Savoie au service de médecine préventive.

Par délibération du 9 décembre 2020, le conseil d'administration a autorisé le Président à signer la convention d'adhésion avec la direction départementale des territoires (DDT) au service de médecine préventive du Cdg73. Cette convention signée le 17 décembre 2020 a pris effet le 1^{er} janvier 2021, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Par lettre du 19 septembre 2025, la DDT a sollicité l'abrogation de la convention précitée au 31 décembre 2025 afin qu'une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive puisse prendre effet le 1^{er} janvier 2026, et par là-même uniformiser la date de prise d'effet de cette convention avec celles de la Préfecture de la Savoie et de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP). En effet, un même service à la Préfecture de la Savoie, le secrétariat général commun départemental, gère également ces deux entités.

L'effectif de la DDT à surveiller par le service de médecine préventive du Cdg73 s'établit aujourd'hui à 130 agents de statut « ministère de la transition écologique » et « ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire » affectés en Savoie.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le Président à signer avec la DDT, la convention d'adhésion au service de médecine préventive pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026, reconductible tacitement trois fois pour la même période, soit une durée maximale de quatre ans.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le projet de convention d'adhésion de la direction départementale des territoires (DDT) au service de médecine préventive,

APPROUVE l'adhésion de la DDT au service de médecine préventive du Cdg73 pour assurer le suivi médical de ses agents de statut « ministère de la transition écologique » et « ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire » affectés en Savoie.

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la DDT, la convention d'adhésion à son service de médecine préventive, à compter du 1^{er} janvier 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 26 novembre 2025
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,



Fabrice PANNEKOUCKE